GRAND PARIS EXPRESS

LE MÉTRO DU GRAND PARIS



LIGNE 18

AÉROPORT D'ORLY <> VERSAILLES CHANTIERS

DOSSIER D'INFORMATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOMMAIRE

page 2 Le Grand Paris des Transports

Page 4 La ligne 18 : le projet soumis à enquête publique

Page 8 Les gares de la ligne 18

Page 17 Le viaduc

Page 18 Le centre d'exploitation

Page 19 Des ressources naturelles à protéger et à préserver

Page 20 Les modalités de l'enquête publique



LE GRAND PARIS DES TRANSPORTS

Le Grand Paris des Transports répond à une démarche d'amélioration des transports franciliens : il prévoit la modernisation des transports existants et la réalisation d'un nouveau métro automatique, le Grand Paris Express.

LE GRAND PARIS EXPRESS

Le Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France : il vise à améliorer la vie quotidienne des habitants, à favoriser l'égalité des territoires franciliens, en renforçant le développement urbain de l'agglomération, et à favoriser l'attractivité de la région capitale dans la compétition mondiale des grandes métropoles.

Le Grand Paris Express doit ainsi permettre de :

- décongestionner les principales lignes de transport en commun existantes par la création d'une offre nouvelle en rocade;
- réduire la congestion et la pollution automobile ;
- > soutenir le développement économique de la région Île-de-France et contribuer ainsi à la compétitivité du pays, en mettant en relation les grands pôles d'emploi et les bassins de vie ;
- désenclaver les secteurs les moins bien desservis du cœur d'agglomération et permettre une meilleure accessibilité aux grands équipements, lieux de loisirs et lieux d'études de la région.

À l'horizon 2030 :

- **200 km** de lignes de métro automatique seront créés.
- ▶ **68 nouvelles gares** relieront les pôles du Grand Paris, les 3 aéroports et les gares TGV.
- **2 millions de voyageurs** emprunteront chaque jour ce nouveau réseau.
- ▶ 4 nouvelles lignes de métro automatique seront réalisées et 2 lignes de métro seront prolongées :
 - la ligne 15 (rouge et orange) : nouvelle ligne de métro en rocade proche de Paris ;
 - les lignes 16, 17 (rouge) et 18 (verte) : nouvelles lignes de métro desservant des territoires en développement ;
 - les lignes 11 et 14 (bleue) : prolongements de lignes de métro existantes.

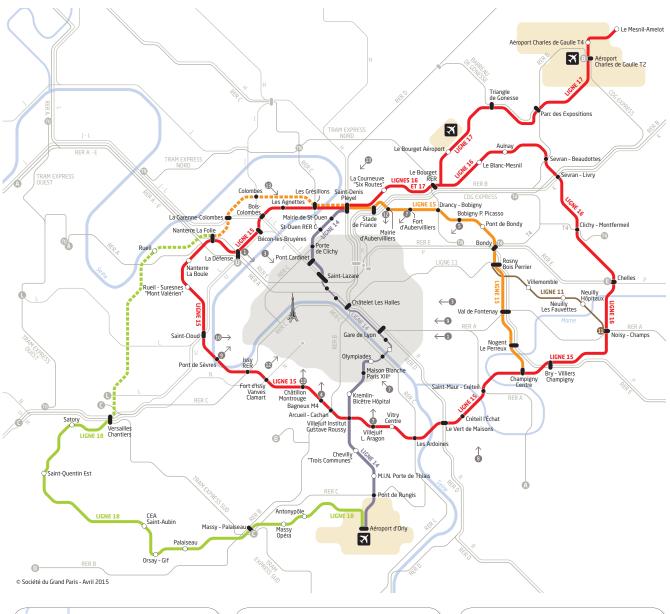
L'ensemble de ces lignes seront mises en service entre 2019 et 2030.

LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Établissement public de l'État, la Société du Grand Paris (SGP) est chargée de la conception et de la réalisation du Grand Paris Express (GPE), futur métro automatique du Grand Paris.

Conformément aux décisions du Gouvernement, la Société du Grand Paris contribue au plan de mobilisation pour les transports de la région Île-de-France à hauteur de 2,450 milliards d'euros, dont 1 milliard pour le prolongement du RER E à l'ouest (Eole) et 1,450 milliard pour d'autres opérations (modernisation des RER, prolongements des lignes 11 et 14). En complément, la Société du Grand Paris contribue à hauteur de 450 millions d'euros à la mise en œuvre des interconnexions avec le réseau de transport en commun existant.

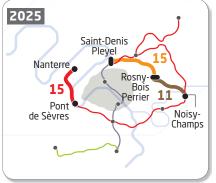
Enfin, la Société du Grand Paris peut aussi être aménageur dans les quartiers des futures gares du Grand Paris Express.



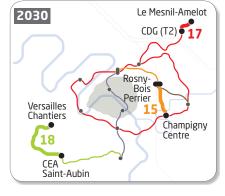












LA LIGNE 18: LE PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, UN MÉTRO DE NOUVELLE GÉNÉRATION

De Versailles à Orly, en passant par le plateau de Saclay, la ligne 18¹ s'inscrit dans un patrimoine naturel et culturel d'exception.

De nombreuses entreprises, établissements universitaires et centres de recherche sont déjà présents sur ce territoire ou prévoient de s'y installer. La ligne 18 répondra aux besoins de déplacements des habitants, étudiants, chercheurs et salariés qui vivent, étudient ou travaillent à proximité, notamment à Antony, Massy, Palaiseau, Saint-Quentin-en-Yvelines ou Versailles.

Le métro de la ligne 18 offrira une alternative à la voiture pour circuler entre les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne et rejoindre rapidement le centre de Paris. Sa mise en service, à partir de 2024, contribuera ainsi à préserver l'environnement et à favoriser la transition vers une ville sobre en carbone.

Il permettra également :

- de desservir le territoire stratégique de Paris Saclay
- de favoriser la décongestion du RER B;
- de faciliter l'accès au réseau ferroviaire à grande vitesse et à l'aéroport d'Orly;
- d'être une porte d'entrée pour les départements de grande couronne vers le réseau du Grand Paris Express qui relie les grands pôles économiques franciliens.

LE SERVICE PROPOSÉ

Le mode de conduite automatique prévu pour le métro du Grand Paris Express permettra une circulation des trains flexible, autonome et sûre pour une qualité de service optimale.

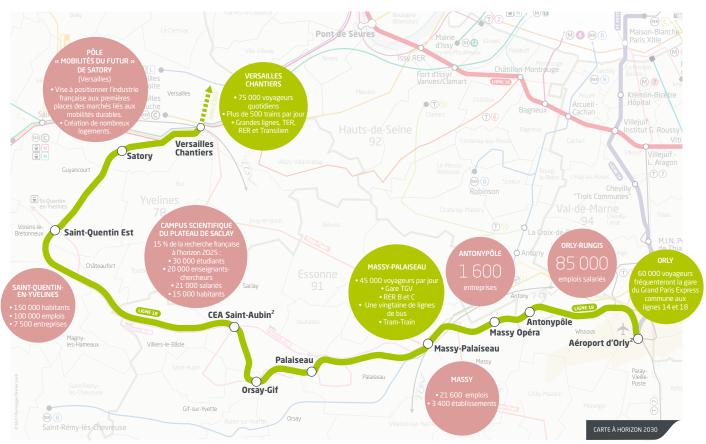
Un train circulera sur la ligne 18 toutes les **3 min** en moyenne aux heures de pointe à une vitesse moyenne de **65 km/h.**

Accessible aux personnes à mobilité réduite, chaque train pourra accueillir environ **350 voyageurs** et s'arrêtera dans toutes les gares.

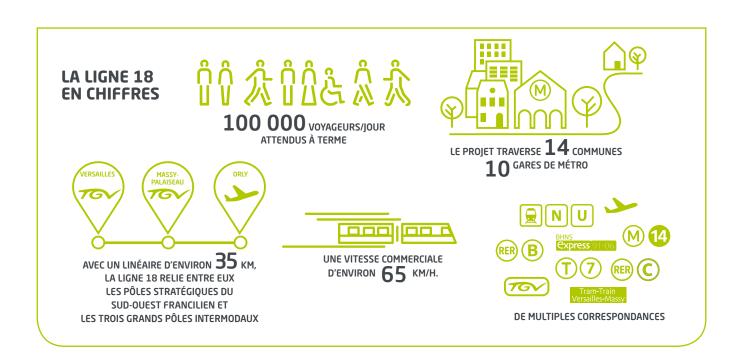
DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- Versailles Chantiers Aéroport d'Orly :
 30 mn contre 1h15 aujourd'hui
- Aéroport d'Orly Orsay Gif :
- 15 mn contre 48 mn aujourd'hui
- ▶ Saint-Quentin Est Massy Palaiseau :
 - 20 mn contre 1h05 aujourd'hui
- Massy Opéra Châtelet :
 - 26 mn contre 52 mn aujourd'hui

UNE LIGNE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES PÔLES D'ACTIVITÉS ET D'INNOVATION DE L'ESSONNE, DES YVELINES ET DES HAUTS-DE-SEINE.



2. Les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin ne sont pas incluses dans le périmètre de l'enquête publique.





UN PROJET CONCERTÉ

Les deux débats publics qui se sont déroulés de septembre 2010 à janvier 2011 sur le réseau de transport public du Grand Paris et sur le projet Arc Express ont abouti à la définition du réseau de transport public du Grand Paris, dont le schéma d'ensemble a été approuvé par le décret du 24 août 2011.

Depuis 2011, la Société du Grand Paris travaille et poursuit ses échanges directs et réguliers avec les partenaires institutionnels et économiques du Grand Paris Express dans le cadre d'une concertation continue. Les élus sont étroitement associés à l'avancement du projet au sein de comités techniques et de pilotage, permettant d'examiner les meilleures solutions techniques, urbaines et environnementales pour l'implantation et l'insertion des gares.

Le positionnement du tracé, des gares et des ouvrages résulte d'une réflexion menée en concertation avec les collectivités locales et les autres acteurs concernés : STIF, services de l'État et opérateurs de transport. 16 réunions en comités techniques, 16 en comités de pilotage et plusieurs réunions publiques ont été organisées sur la ligne 18 depuis le lancement du projet du Grand Paris Express.

Plus de 350 réunions bilatérales se sont également tenues avec les acteurs du territoire de la ligne 18 : communes et communautés d'agglomérations, universités, laboratoires, entreprises, etc.

La concertation renforcée, qui s'est tenue du 12 mai au 12 juin 2015, a eu pour objectif de partager le résultat des études conduites par la Société du

Débats publics et naissance du Grand Paris Express Approbation du schéma d'ensemble du réseau

de concertation (réunions publiques et actions d'information)

Nouvelle étape

DU DÉBAT PUBLIC À LA MISE EN SERVICE septembre 2010 à août 2011 du 12 mai au 12 juin 2015



Grand Paris en amont de l'enquête publique et de recueillir les remarques, avis et interrogations du public pour enrichir le projet.

Le bilan de la concertation ainsi que le rapport de la garante, désignée par la Commission nationale du débat public, sont à la disposition du public, en annexe du dossier d'enquête publique et consultables en mairies et préfectures (voir au dos de la couverture) ainsi que sur le site Internet de l'enquête publique : www.enquetepubliqueligne18.fr

La concertation a une influence réelle sur la définition du projet. La position précise des gares, des puits de ventilation et des accès de secours, a été discutée localement pour tenir compte, dans la mesure des possibilités techniques, des demandes des élus et des projets urbains.

Elle va se poursuivre au fur et à mesure de la définition du projet et de la réalisation des études géotechniques, architecturales et réglementaires.

Enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique

> du 21 mars au 26 avril 2016

Démarrage des travaux préparatoires (déviation des réseaux)

> MI 2017

Démarrage des travaux de génie civil

> MI 2018

Mise en service de la phase 1 (Aéroport d'Orly à CEA Saint-Aubin)

2024

Mise en service de la phase 2 (CEA Saint-Aubin à Versailles **Chantiers**)

2030

LES GARES DE LA LIGNE 18

D'une longueur de 35 kilomètres et comportant 10 nouvelles gares, la ligne 18 reliera la gare Aéroport d'Orly à la gare Versailles Chantiers. Elle offrira des correspondances avec de multiples modes de transport : la ligne 14 du Grand Paris Express, les lignes N et U du Transilien, les RER B et C, le tramway T7, le Tram-Train Massy- Evry et Versailles-Massy, de nombreuses lignes de bus, le TGV et la plateforme aéroportuaire d'Orly.

LES GARES

Aéroport d'Orly

Antonypôle

Massy Opéra

Massy-Palaiseau

Palaiseau

Orsay-Gif

CEA Saint-Aubin

Saint-Quentin Est

Satory

Versailles Chantiers

PÉRIMÈTRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- La gare Aéroport d'Orly est non soumise à l'enquête publique de la ligne 18. Elle fait en effet partie du périmètre de la ligne 14 Sud dont l'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} juin au 9 juillet 2015.
- > La gare CEA Saint-Aubin n'est pas incluse dans le périmètre de l'enquête de la ligne 18. Sa réalisation dépend, en effet, des évolutions des activités du CEA. Des mesures conservatoires permettront d'achever ultérieurement sa réalisation. Une enquête complémentaire devrait avoir lieu pour la réalisation de cet ouvrage.

Ces deux ouvrages sont hors du périmètre de l'enquête publique et ne sont donc pas présentés dans ce dossier.





La future gare Antonypôle sera localisée au sud de la commune d'Antony, à proximité des communes de Wissous et de Massy.

Elle se situera au nord du rond-point Boyan entre les avenues Harmel et Jouhaux, en face du centre André Malraux.

La gare s'insèrera dans le périmètre du projet d'aménagement d'Antonypôle, qui propose une programmation mixte et qualitative, ainsi que des services et des commerces. Elle accompagnera également la dynamique du projet de cluster dans le domaine biomédical situé sur la commune d'Antony.

Elle assurera la desserte de la zone d'activités d'Antonypôle et des quartiers résidentiels du sud de la commune d'Antony.

Antonypôle offrira également un accès au Grand Paris Express aux habitants de Wissous.

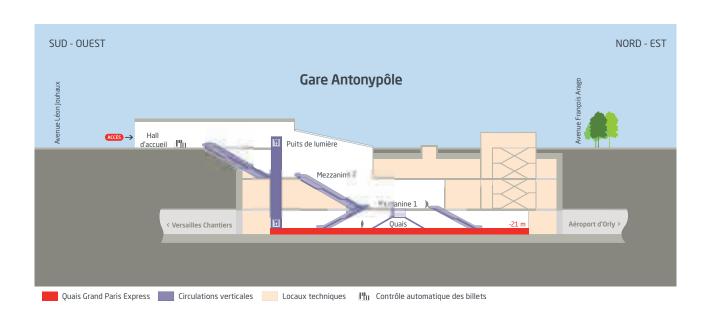
DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- > De Antonypôle à Aéroport d'Orly : 4 mn contre 35 mn aujourd'hui
- > De Antonypôle à Versailles Chantiers : 29 mn contre 1 h 08 aujourd'hui



20000 voyages / jour

seront effectués à terme, depuis et vers la gare Grand Paris Express Antonypôle.



GARE MASSY OPÉRA

La gare Massy Opéra sera implantée au niveau de l'actuel parking de la place Saint-Exupéry. Véritable gare de centre-ville, elle permettra la desserte des quartiers densément peuplés de Massy au Nord, et des équipements de loisirs et de santé de la commune comme l'opéra, l'hôpital Jacques Cartier ou encore le centre omnisports Pierre de Coubertin.

Elle assurera également la desserte de la ZAC Franciades-Opéra.

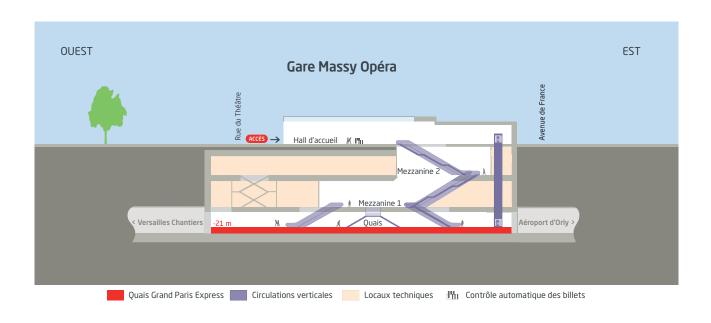


DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- De Massy Opéra à Versailles Chantiers :
 - 27 mn contre 55 mn aujourd'hui
- De Massy Opéra à Aéroport d'Orly :6 mn contre 34 mn aujourd'hui

18 000 voyages / jour

seront effectués à terme, depuis et vers la gare Grand Paris Express Massy Opéra.





GARE MASSY-PALAISEAU

La gare Grand Paris Express Massy-Palaiseau s'insèrera dans un pôle multimodal, qui réunira les gares du RER B et du RER C, la gare TGV, ainsi que deux gares routières. La gare sera située entre les voies de RER et la nouvelle et l'ancienne passerelle.

Sa réalisation accompagnera également le développement urbain et économique de la commune de Massy.

DES TRANSPORTS CONNECTÉS ET RAPIDES

- > RER B C
- >73V
- > plusieurs lignes de bus
- > Tram-Train

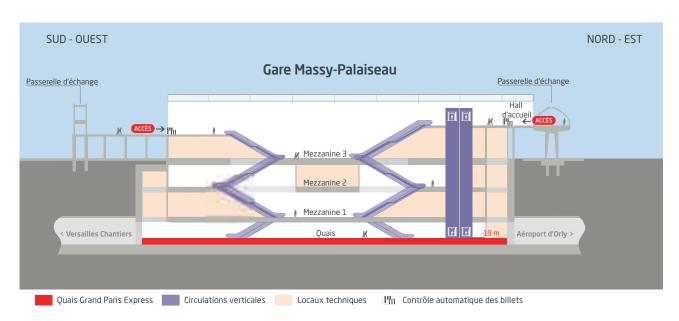
DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- > De Massy-Palaiseau à Aéroport d'Orly : 4 mn contre 35 mn aujourd'hui
- > De Massy-Palaiseau à Saint-Quentin Est : 20 mn contre 1 h 05 aujourd'hui



35 000 voyages / jour

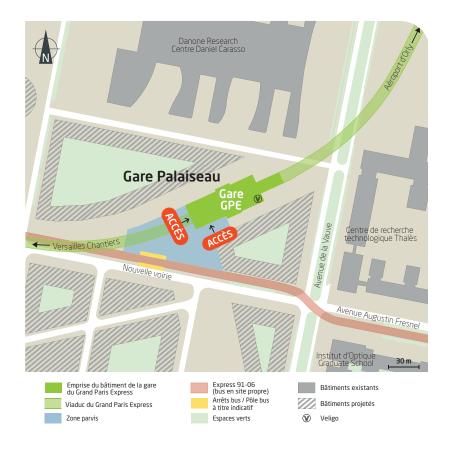
seront effectués à terme, depuis et vers la gare Grand Paris Express Massy-Palaiseau.



GARE PALAISEAU

La gare aérienne Palaiseau sera située sur le plateau de Saclay, dans le quartier de l'Ecole polytechnique qui connaît une forte croissance en termes d'emplois avec l'implantation de centres de recherche et d'entreprises de pointe. Cette gare participera au maillage du réseau de transports sur le plateau de Saclay, à l'échelle de la métropole et des aéroports.

La gare sera implantée sur le parking actuel du site de Danone, au croisement des avenues de la Vauve et Fresnel.

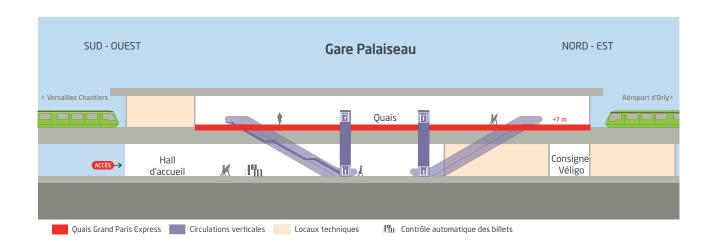


DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- De Palaiseau à Aéroport d'Orly :13 mn contre 55 mn aujourd'hui
- > De Palaiseau à Saint-Quentin Est : 11 mn contre 45 mn aujourd'hui

20000 voyages / jour

seront effectués à terme, depuis et vers la gare Grand Paris Express Palaiseau.





GARE **ORSAY-GIF**

La future gare aérienne s'insèrera dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du quartier du Moulon, portée par l'Etablissement Public d'aménagement Paris-Saclay.

Ce nouveau quartier, qui s'étend sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, accueillera de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que des logements familiaux et étudiants.

La gare Orsay-Gif représentera un élément majeur en termes d'accessibilité et d'attractivité pour la réussite du projet d'aménagement global du plateau de Saclay.

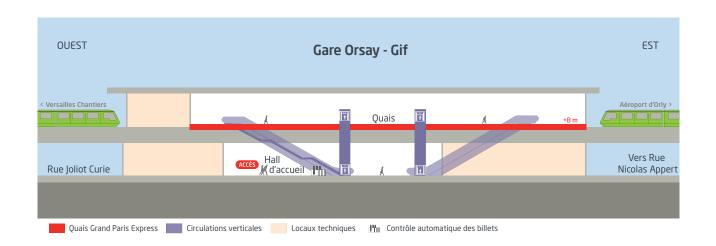


DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- > De Orsay-Gif à Aéroport d'Orly : 15 mn contre 48 mn aujourd'hui
- > De Orsay-Gif à Versailles Chantiers : 15 mn contre 50 mn aujourd'hui

voyages / jour

seront effectués à terme, depuis et vers la gare Grand Paris Express Orsay-Gif.



GARE **SAINT-QUENTIN EST**

La future gare Saint-Quentin Est sera située sur la commune de Guyancourt, au sud-ouest de la place de Villaroy et au croisement de l'avenue de l'Europe et de l'avenue Léon Blum (D 91).

Cette gare s'insèrera au cœur d'un environnement varié comprenant :

- des sites d'entreprises, en particulier le Technocentre de Renault qui accueille chaque jour 12 000 salariés et 2 000 visiteurs;
- des quartiers d'habitat de Voisinsle-Bretonneux, de Montigny-le-Bretonneux et de Guyancourt;
- de larges espaces verts paysagers et sportifs, notamment le golf national.

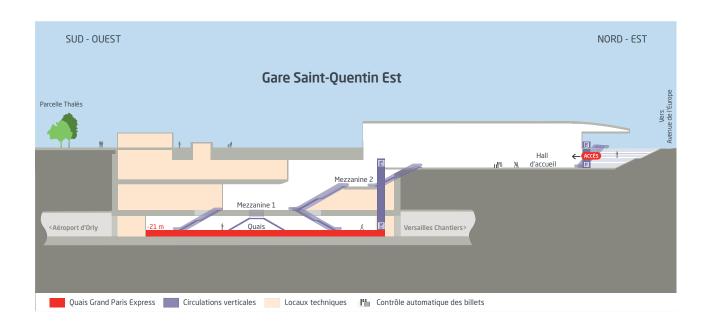


DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- De Saint-Quentin Est à Versailles Chantiers :5 mn contre 30 mn aujourd'hui
- De Saint-Quentin Est à Aéroport d'Orly :21 mn contre 1 h 20 aujourd'hui

30000 voyages / jour

seront effectués à terme, depuis et vers la gare Grand Paris Express Saint-Quentin Est.



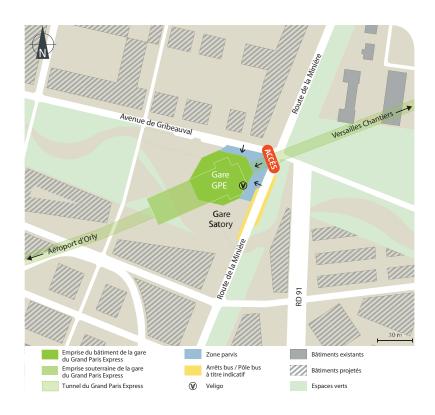


GARE SATORY

La future gare Satory sera localisée au sud de la commune de Versailles, sur le plateau de Satory. Elle s'insérera au croisement de la route de la Minière et de l'avenue de Gribeauval.

Sa réalisation accompagnera le développement programmé d'activités de pointe dans le secteur (activités technologiques, recherche, entreprises, commerces et habitat), autour notamment du pôle de compétitivité MOV'EO, consacré à la recherche et au développement dans les domaines de l'automobile et des transports publics.

Elle reliera le quartier de Satory au centre de Versailles.

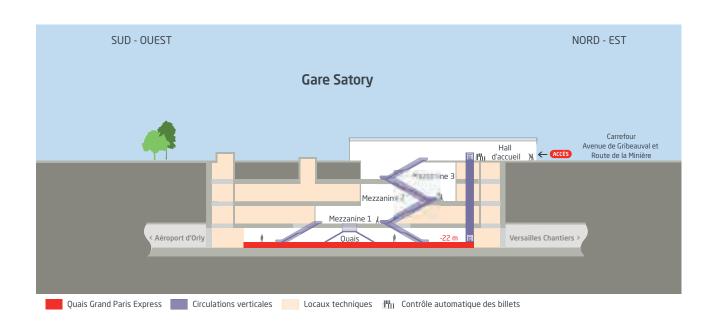


DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- > De Satory à Aéroport d'Orly : 28 mn contre 1 h 29 aujourd'hui
- > De Satory à Massy Opéra : 25 mn contre 1 h 44 aujourd'hui

3 500 voyages / jour

seront effectués à terme, depuis et vers la gare Grand Paris Express



GARE VERSAILLES CHANTIERS

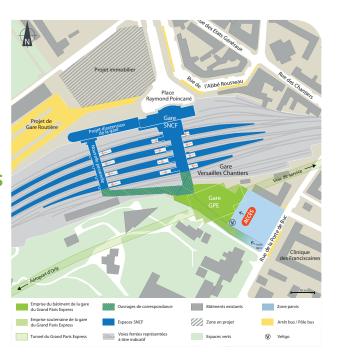
La future gare Versailles Chantiers assurera la desserte d'un environnement urbain dense. Implantée au plus près de la gare actuelle de Versailles Chantiers, deuxième gare la plus fréquentée en Île-de-France après La Défense (hors Paris intramuros), elle permettra notamment la correspondance avec les lignes du RER C, des futurs Tram-Trains, du réseau Transilien et du TGV.

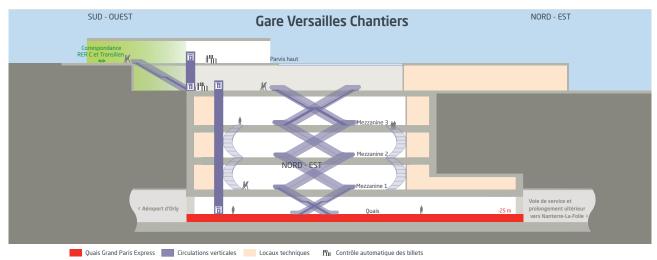
DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

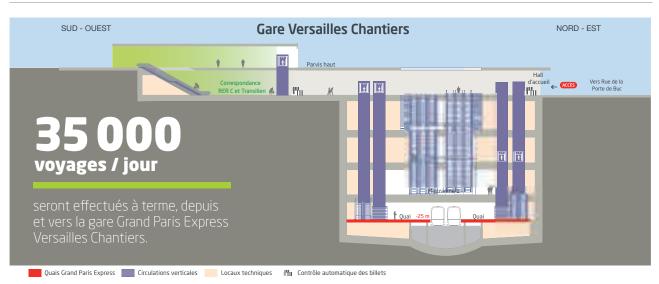
- De Versailles Chantiers
 à Aéroport d'Orly :
 30 mn contre 1 h 15
 aujourd'hui
- De Versailles Chantiers
 à Saint-Quentin Est :
 5 mn contre 30 mn
 aujourd'hui

DES TRANSPORTS CONNECTÉS ET RAPIDES

- > Tram-Trains
- > (RER) (C)
- > **U**N
- > tentre et Pays de la Loire
- 75V
- Une vingtaine de lignes de bus









LE VIADUC

14 KM DE SECTION AÉRIENNE ET 3 GARES AÉRIENNES

Le tracé est en viaduc sur le plateau de Saclay, de l'École polytechnique au golf national. 3 gares sont construites en aérien : Palaiseau, Orsay- Gif et CEA Saint-Aubin.

La **hauteur** du viaduc varie entre 7 et 11 mètres (niveau du rail).

La réalisation du viaduc et des gares aériennes a fait l'objet d'une consultation internationale d'architecture afin de sélectionner le projet qui garantisse notamment la bonne insertion paysagère de l'ouvrage.

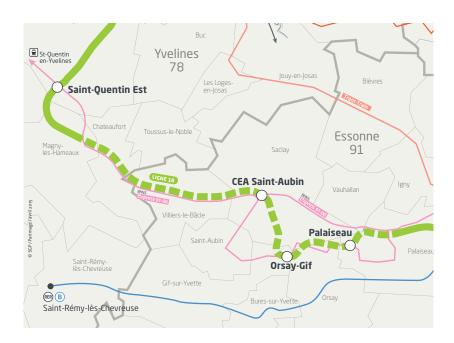




Image non contractuelle. Principe d'insertion du viaduc.

LE CENTRE D'EXPLOITATION

La ligne 18 nécessite un centre d'exploitation spécifique et dédié pour la maintenance du matériel roulant et des infrastructures.

Dans le cadre des études préliminaires, plusieurs implantations potentielles ont fait l'objet d'une analyse multicritères sur quatre sites : Guyancourt, Corbeville, Morangis et Polytechnique.

Le site de Polytechnique a été retenu car il s'est avéré le plus intéressant pour plusieurs raisons :

- ► Il est en mesure de répondre à l'échéance de mise en service entre les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin à l'horizon 2024.
- ► Il présente l'avantage de se situer au centre de la ligne Aéroport d'Orly - Versailles Chantiers, facilitant ainsi l'exploitation et les opérations de maintenance.

Sa localisation stratégique au niveau de la transition entre le souterrain et l'aérien permet de limiter considérablement le linéaire de raccordement à la ligne et le coût (200 m environ).

Le choix de sa localisation impose bien évidemment une vigilance particulière vis-à-vis de l'environnement (présence d'un espace boisé classé et d'espèces protégées à proximité).

La configuration du site préserve également une bande de terrain, qui pourrait permettre la réalisation de projets immobiliers ou équipements publics et ainsi assurer une continuité urbaine avec l'extension du guartier Camille Claudel.



DES RESSOURCES NATURELLES À PROTÉGER ET À PRÉSERVER

La Société du Grand Paris a développé des mesures pour renforcer la protection de l'environnement naturel des territoires de la ligne 18, préserver leurs ressources, renforcer les activités économiques et garantir le cadre de vie des habitants.

Intégrer la ligne dans les paysages traversés

En garantissant une conception architecturale de qualité et esthétique du viaduc et des gares.

Mettre en synergie les projets d'aménagement

En mutualisant les mesures environnementales sur la faune, la flore et les milieux naturels.

Réduire les nuisances en phase chantier

En s'engageant avec les entreprises de travaux sur la réduction des bruits et des vibrations.

Respecter les cours d'eau, les rigoles, les zones humides et le réseau de drainage historique

En étudiant finement l'implantation des ouvrages de la ligne et en protégeant les réseaux hydrauliques pendant les travaux.

Développer les bois et les forêts

En reboisant une surface supérieure à celle défrichée, aussi près que possible des sites concernés.

Participer au dynamisme de l'activité agricole locale

En recherchant avec les exploitants des solutions aux impacts éventuels et en soutenant l'activité économique du secteur agricole.

Contribuer au développement de l'activité économique

En s'associant aux politiques européennes et aux projets innovants portés par les acteurs locaux.

LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 21 MARS AU 26 AVRIL 2016 - INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

SITE DÉDIÉ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC DÉPÔT ET CONSULTATION D'AVIS EN LIGNE www.enquetepubliqueligne18.fr

RÉUNIONS PUBLIQUES

Le 22 mars à 20h

Espace Liberté 1 avenue du Général 91300 Massy

Versailles Le 4 avril à 20h

Théâtre Montansier 78000 Versailles

► Gif-sur-Yvette Le 8 avril à 20h

à Supélec - Amphithéâtre Janet 13 rue des Réservoirs Plateau du Moulon 3 rue Joliot Curie 91190 Gif-sur-Yvette

▶ Guyancourt Le 14 avril à 20h

Pavillon Waldeck Rousseau rue Jacques Ange Gabriel 78280 Guyancourt

B LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE Consultation du dossier d'enquête publique, mise à disposition du registre légal et information sur le projet aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public :

- Dans les mairies : Antony, Châteaufort, Gif-sur-Yvette, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Massy, Orsay, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Saclay, Versailles, Villiers-le-Bâcle, Voisins-le-Bretonneux, Wissous.
- dans les préfectures de la région Paris Îlede-France et des départements des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts-de-Seine.

PERMANENCES DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS EN MAIRIE

Permanences Yvelines

CHÂTEAUFORT	Jeudi 24 mars de 16h00 à 19h00	Samedi 9 avril de 09h00 à 12h00	Jeudi 14 avril de 16h00 à 19h00	Samedi 23 avril de 09h00 à 12h00
GUYANCOURT	Lundi 21 mars de 14h00 à 17h00	Samedi 9 avril de 09h00 à 12h00	Mardi 26 avril de 14h00 à 17h00	
MAGNY-LES-HAMEAUX	Lundi 21 mars de 09h00 à 12h00	Samedi 2 avril de 09h00 à 12h00	Mercredi 13 avril de 16h00 à 19h00	Mardi 26 avril de 09h00 à 12h00
VERSAILLES	Mardi 22 mars de 09h00 à 12h00	Samedi 2 avril de 09h00 à 12h00	Lundi 25 avril de 14h00 à 17h00	
VOISINS-LE-BRETONNEUX	Jeudi 24 mars de 09h00 à 12h00	Mercredi 6 avril de 17h00 à 20h00	Samedi 23 avril de 09h00 à 12h00	

Permanences Essonne

GIF-SUR-YVETTE	Mardi 22 mars	Jeudi 31 mars	Samedi 9 avril	Lundi 25 avril
	de 09h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00	de 09h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00
MASSY	Mardi 22 mars	Samedi 2 avril	Mercredi 6 avril	Samedi 23 avril
	de 09h00 à 12h00	de 09h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00	de 09h00 à 12h00
ORSAY	Mardi 22 mars	Samedi 2 avril	Mercredi 6 avril	Mardi 26 avril
	de 15h00 à 18h00	de 09h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00	de 15h00 à 18h00
PALAISEAU	Mardi 22 mars	Jeudi 31 mars	Samedi 9 avril	Vendredi 22 avril
	de 16h00 à 19h00	de 14h30 à 17h30	de 09h00 à 12h00	de 14h30 à 17h30
PARAY-VIEILLE-POSTE Établissement Espace Tabarly 75 avenue Paul Vaillant Couturier	Mardi 22 mars de 14h00 à 17h00	Samedi 2 avril de 09h00 à 12h00	Jeudi 21 avril de 09h00 à 12h00	
SACLAY	Samedi 2 avril	Jeudi 7 avril	Jeudi 14 avril	Mardi 26 avril
	de 09h00 à 12h00	de 14h30 à 17h30	de 09h00 à 12h00	de 14h30 à 17h30
VILLIERS-LE-BÂCLE	Mercredi 30 mars	Samedi 9 avril	Jeudi 14 avril	Mardi 26 avril
	de 09h00 à 12h00	de 09h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00	de 09h00 à 12h00
WISSOUS	Mardi 22 mars de 09h00 à 12h00	Mardi 5 avril de 16h00 à 19h00	Samedi 16 avril de 09h00 à 11h45	

Permanences Hauts-de-Seine

ANTONY	Lundi 21 mars de 09h00 à 12h00	Samedi 9 avril de 09h00 à 12h00	Vendredi 15 avril de 09h00 à 12h00
	de oglioo a ralioo	de oblido a Talido	de oglioo a Talloo

ADRESSE POSTALE

Les avis peuvent aussi être adressés avant la fin de l'enquête par courrier : M. le président de la commission d'enquête publique ligne 18.

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) - Unité territoriale de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux - Pôle urbanisme d'utilité publique, située 5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15, siège de l'enquête, ouverte les jours ouvrables aux horaires suivants : 9h à 12h et de 14h à 17h.

La commission d'enquête, présidée par M. Jean-Pierre Chaulet et composée de personnes indépendantes, établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. M. Jean-Pierre Chaulet transmettra le dossier de l'enquête publique et les registres accompagnés du rapport et des conclusions motivées au préfet de la région d'Île-de-France; une copie du rapport et des conclusions motivées sera également adressée au président du tribunal administratif de Paris. Un décret en Conseil d'État pourra ensuite déclarer le projet d'utilité publique.

